

PLAN DE FORMATION : Titre Professionnel ECSR

Organisme : SAS PILOTE FORMATION

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (TP ECSR).

- **Niveau de qualification :** Niveau 5 (Bac + 2).
- **Code RNCP :** 41862.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif global est de favoriser l'obtention du Titre Professionnel et d'accompagner les stagiaires vers un niveau de compétence permettant un accès durable à l'emploi.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de valider les deux Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) suivants :

1. **CCP 1 :** Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.
2. **CCP 2 :** Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

3. MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

Le métier d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière a un rôle essentiel dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des apprenants. Au sein de l'école de conduite, il assure la relation avec les différents clients et participe à la gestion administrative et logistique des formations, tout en représentant l'image de la société. De plus, il peut intervenir dans différentes structures pour mener des actions de sensibilisation à l'ensemble des usagers de la route.

La formation ouvre sur des métiers tels que : Enseignant de la conduite et de la sécurité routière, Coordinateur d'enseignements, Préventeur sur les risques routiers, Conseiller en mobilités.

Equivalences, passerelles, débouchés :

À l'issue de la formation, il pourra poursuivre sa professionnalisation par l'obtention d'un ou plusieurs Certificats Complémentaires de Spécialisation (CCS) :

- 1. CCS Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation.
- 2. CCS Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation.

La formation permet également d'accéder au :

- Titre à finalité professionnelle : Formateur aux Métiers de l'Éducation et de la Sécurité Routières (TP FMESR).
- Certificat de Qualification Professionnelle Responsable d'Unité d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite (CQP RUESRC).

Chaque activité peut être accessible par la voie de la formation, ou par la Validation des Acquis de l'Expérience.

4. PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public visé : Toute personne souhaitant se qualifier ou se reconvertir dans l'enseignement de la conduite.

Effectifs : Entre 6 et 20 participants maximum par session.

Conditions d'accès (Prérequis) :

- Être titulaire du permis de conduire catégorie B en cours de validité et ne plus être en permis probatoire.
- Parler couramment français.
- Ne pas avoir de condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire (incompatible avec l'exercice de la profession).
- Être reconnu médicalement apte selon les critères requis de la catégorie groupe lourd (visite médicale chez un médecin agréé permis de conduire).
- Avoir satisfait aux tests de sélection/admission de l'organisme.
- Niveau de culture générale BAC souhaitable.

5. DURÉE ET ORGANISATION

Durée totale : 1190 heures (parcours complet).

- **Formation en centre :** 910 heures.
- **Stage en entreprise (Période d'Application en Entreprise - PAE) :** 280 heures.

Lieu de formation : 24B Rue Paul Bert, 42300 Roanne.

6. CONTENU PÉDAGOGIQUE DÉTAILLÉ

Le parcours est structuré en modules correspondants aux compétences du référentiel.

Les situations pédagogiques sont construites à partir des activités types du REAC TP ECSR

MODULE COMMUN (Compétences transversales)

- **Durée :** 245 heures.
- **Compétence 1 :** Comprendre et connaître l'environnement de la sécurité et de la conduite routières (Politique de sécurité, réglementation, système de circulation).
- **Compétence 2 :** Comprendre et connaître les fondamentaux spécifiques à l'enseignement (Physiologie du conducteur, psychologie, pédagogie).

CCP 1 : Former des apprenants conducteurs

Objectif : Actions de formation individuelles et collectives (Auto-école)

Total formation centre : 700 heures (incluant le tronc commun) + 140 heures de stage.

N°	Compétences Professionnelles	Durée (h)
3	Construire et préparer une séance individuelle ou collective de formation	90 h
4	Animer une séance collective de formation (Sécurité routière)	80 h
5	Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger (Pratique)	105 h
6	Évaluer les acquis des apprenants	30 h

N°	Compétences Professionnelles	Durée (h)
7	Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage	35 h
8	Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier	45 h
9	Apprécier la dynamique de l'environnement routier et identifier les risques	70 h
Stage	Période d'observation et d'application en entreprise	140 h

CCP 2 : Sensibiliser les usagers de la route

Objectif : Actions de sensibilisation grand public, entreprises, écoles.

Organisation : 210 heures + 140 heures de stage (réalisables en contrat professionnel sur 1 an).

N°	Compétences Professionnelles	Durée (h)
10	Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation	50 h
11	Construire et préparer une action de sensibilisation	70 h
12	Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et à l'environnement	40 h
13	Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer	50 h
Stage	Période d'observation et d'application en entreprise	140 h

7. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- **Méthodes :** Pédagogie active et expositive (alternance théorie/pratique, mises en situation, travaux de groupes).
- **Moyens matériels :** Salle de cours équipée multimédia, véhicules conformes à l'enseignement de la conduite (double commande), outils et ouvrages pédagogiques réglementaires remis aux stagiaires.

8. SUIVI ET ÉVALUATION

- **Suivi de l'assiduité :** Signature des feuilles d'émargement par demi-journée (stagiaire et formateur).
- **Évaluation continue :** Livret de suivi de formation, évaluations régulières en cours de formation (ECF) pour mesurer la progression.
- **Préparation à l'examen :** Examens blancs organisés avant la session de validation.
- **Validation finale :** Présentation devant un jury professionnel habilité (Mise en situation professionnelle, entretien technique, entretien final).

9. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Formateur principal** : Titulaire du FMESR (Formateur aux Métiers de l'Éducation et de la Sécurité Routières) et du TP ECSR.
- **Intervenants** : Formateurs occasionnels diplômés et expérimentés, conformes à l'arrêté du 12 avril 2016.

10. SANCTION DE LA FORMATION

- Délivrance du **Titre Professionnel ECSR** (Ministère du Travail).
- Attestation de fin de formation remise au stagiaire.
- Possibilité de validation partielle par CCP (Certificat de Compétences Professionnelles).
- Délivrance d'une **Autorisation Temporaire Restrictive d'Enseigner** (Préfecture) après la validation du CCP1

11. INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACT

Tarifs et Financement : Formation en cours d'éligibilité au CPF. Pour les tarifs et devis personnalisés, merci de nous contacter.

Accessibilité Handicap : Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter pour étudier les possibilités d'aménagement de la formation.

Contact / Inscriptions - SAS PILOTE DE FORMATION :

- **Téléphone** : 04 77 70 67 72 (Agence Rue Albert Thomas) ou 04 77 23 18 47 (Agence Rue Paul Bert).
- **Email** : formationpro@ecpilote.fr.
- **Adresse** : 24B Rue Paul Bert, 42300 ROANNE.

